



Résiliation bail commercial courte durée transformé en 3 6 9

Par **tbrizzi**, le **07/09/2012** à **14:59**

Bonjour,

J'ai signé, le 22 mars 2004, un bail courte durée non soumis au décret du 30 septembre 1953 prenant effet au premier avril 2004.

avant la date d'échéance, j'ai demandé à mon bailleur si il ne fallait pas re-signer un autre contrat. Celui ci m'a répondu que cela n'était pas nécessaire. J'ai compris ensuite que ce bail précaire se transformait automatiquement en bail commercial 3 6 9. Je voudrais savoir quelle sont les possibilité de sortie. Par exemple, si la durée des 3 6 9 prend en compte la première année du bail précaire ou si le contrat démarre à la suite du bail précaire. fin du bail le 30/03/2013 ou 30/03/2014

Dans l'attente de votre retour.

Merci d'avance.

Cordialement